

tats de l'avenir, pour qu'on suive—ne serait-ce qu'un jour—une politique d'inaction. Nous devons poursuivre une vigoureuse politique d'immigration, soit par l'entremise de la "North Atlantic Trading Company", soit avec une autre compagnie. Si nous ne payons pas plus cher que ce que nous avons payé à cette compagnie de navigation, c'est-à-dire \$5 par immigrant, et si nous pouvons par là peupler notre Nord-Ouest, il est de notre devoir de prendre ce moyen.

Que représente pour le pays ce million de dollars que nous payons à la compagnie aux conditions qu'on sait ? A \$5 par immigrant, un million de dollars représente environ un quart de million d'immigrants, soit assez d'habitants pour coloniser une autre province dans l'Ouest, si l'on tient compte de la population des provinces actuelles. Ce sont donc 250,000 colons qu'on a fait venir au coût de \$1,000,000, et qui après leur arrivée, ne nous occasionnent plus de dépenses; nous devons seulement prendre soin d'eux. On pourrait donc peupler une province au coût d'un million de dollars. Que représenteraient, au point de vue du revenu et des affaires du pays, 250,000 colons de plus ? Nous aurions un habitant de plus par chaque groupe de vingt-deux citoyens que nous avons déjà. Nous augmenteriez donc notre population d'environ $4\frac{1}{2}$ pour 100. Si nous recevions 250,000 agriculteurs, car ces immigrants, suivant ce contrat, doivent tous être des cultivateurs, la population agricole de l'Ouest se trouvera augmentée de 50,000 cultivateurs. De plus ces 50,000 agriculteurs, dès leur arrivée, mettront en culture au moins 40 acres de terre chacun et chacun de ces 40 acres produira probablement 1,000 boisseaux de grain. Toute cette récolte réunie se trouvera à augmenter le volume de la production de cette région d'environ 50,000,000 de boisseaux qui, vendus à 70 cents le boisseau, rapporteront au pays la somme de \$35,000,000 annuellement, pendant treize ans et cela pour une dépense de \$1,000,000. Aujourd'hui, notre revenu total s'élève à environ \$75,000,000. Si nous augmentons de 230,000 âmes, soit de $4\frac{1}{2}$ pour 100, le chiffre de notre population, les recettes se trouveront, en une seule année, augmentées d'environ \$3,375,000. Cette augmentation se maintiendra. Je le demande : pouvons-nous abandonner une politique semblable, quand nous avons à peupler les régions immenses de l'Ouest ? A moins de coloniser cette partie du pays, nous ne remplissons pas l'attente du peuple du Canada.

La population de l'Ouest espère que cette politique d'immigration sera continuée, car c'est de son application que dépend l'avenir de tout le pays. Les industriels de l'est du Canada devront s'attendre naturellement à vendre à ces 50,000 cultivateurs, après que ces derniers auront résidé un an ou deux au Canada, 50,000 charrues et herses, 50,000 lieuses, 50,000 moissonneuses, 50,000 râtaux et 50,000 différents autres

M. CRAWFORD.

instruments aratoires que ces colons devront acheter ; tous ces achats représenteront une valeur d'au moins \$1,000,000. Je crois donc que nous ne pouvons un seul instant nous arrêter à considérer ce projet de résolution qui tend à mettre fin à cette vigoureuse politique d'immigration. Je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre plus longtemps.

Des VOIX : Très bien ! très bien !

M. CRAWFORD : Vous en avez eu assez n'est-ce pas ?

Une VOIX : Vous n'avez pas encore commencé.

M. CRAWFORD : J'ai encore assez de munitions en réserve pour parler deux ou trois heures encore.

Je crois avoir au moins prouvé que cette entreprise n'a pas coûté un sou de trop, car nous avons eu pour la valeur de notre argent, ni plus ni moins. On ne pouvait exiger plus d'après ce contrat. Nous payons tant par immigrants ; nous avons l'avantage de dire si ces immigrants nous conviennent, et nous ne payons pas un sou pour un immigrant avant de l'avoir accepté. La "North Atlantic Trading Company" n'a pas de ficelles à tirer auprès du Gouvernement. Elle ne peut nous imposer ses vues quant à la classe d'immigrants qu'il nous faut accepter. Il s'agit d'une opération simple et bien définie ; un contrat de ce genre doit être maintenu, si l'on veut faire prospérer le pays et en faire cette grande nation que nous espérons qu'il deviendra dans l'avenir. Je suis convaincu que le principe énoncé dans cette contre-proposition ne sera pas approuvé par le contribuable. Cela étant, pour ma part, je demanderai au moins qu'elle soit rejetée.

M. B. B. GUNN (Huron-sud) : Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu tout ce qu'a dit l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Crawford), mais je ne doute aucunement que ce discours passera à la postérité comme ayant été excessivement long. Je constate, en consultant l'horloge, que l'honorable député a parlé près de deux heures, et qu'il n'a fait allusion à la question soumise à la Chambre que durant deux minutes. Je désire, monsieur l'Orateur, avec votre permission, discuter un ou deux points soulevés par l'honorable député. On l'a interrompu à deux ou trois reprises et il a répondu à des questions que lui a posées l'honorable député qui siège en arrière de moi. Il a eu le courage et l'honnêteté de reconnaître qu'il ne connaissait rien du sujet discuté.

J'ai réclamé le privilège de poser une autre question à mon honorable ami. Il a fait allusion aux compagnies de colonisation du Nord-Ouest, et je lui ai demandé s'il voulait parler aussi de cette compagnie dont feu l'honorable Alexander Mackenzie était l'un des membres les plus en vue et il a répondu qu'il traiterai ce point plus tard. J'ai suivi avec soin son discours, espérant tou-